



PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

---

COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Paris, le 4 janvier 2005

**Contacts Publicis Groupe S.A. :**

**Pierre Bénaich, Relations Investisseurs** +33 1 44 43 65 00

**Eve Magnant, Communication Corporate** +33 1 44 43 70 25

**Publicis Groupe propose le remboursement anticipé  
de ses OCEANE 2018 et mandate les chefs de file  
de son émission obligataire inaugurale sur l'euromarché  
destinée à financer le remboursement anticipé proposé**

Publicis Groupe S.A. ("Publicis") annonce aujourd'hui une proposition de remboursement anticipé de ses OCEANE 1,00% d'échéance 2018 d'un montant nominal total de 689.999.997,15€ (ISIN: FR0000180127) convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes Publicis (les "OCEANE 2018") au moyen d'une nouvelle option de remboursement anticipé au gré des porteurs.

Publicis a également mandaté les chefs de file de son émission inaugurale en euros sur l'euromarché qui sera lancée dans un futur proche en fonction des conditions de marché. Le produit de cette émission inaugurale a pour objet de financer le remboursement anticipé proposé des OCEANE 2018.

La transaction envisagée représente une étape supplémentaire dans le processus de simplification du bilan initié par Publicis en 2004. Publicis a trois objectifs principaux : se désengager des instruments financiers de nature complexe, réduire progressivement la dilution potentielle associée aux instruments donnant accès au capital, et réduire la dette et les charges d'intérêts, notamment dans le contexte des normes comptables IFRS.

La cession des *Credit Linked Notes* de Publicis et le rachat de la composante obligataire de ses OBSA en septembre 2004 constituaient une première étape. La transaction envisagée aujourd'hui, une fois réalisée avec succès, aura un impact positif direct sur la charge d'intérêts et rendra le bilan de Publicis plus simple.



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

### **A. Proposition d'octroi d'une option supplémentaire de remboursement anticipé au gré des porteurs**

Publicis souhaite demander l'accord des porteurs des OCEANE 2018 en vue de la modification des modalités de ces OCEANE 2018. La modification proposée permettra à tout porteur d'exercer une option supplémentaire de remboursement anticipé de tout ou partie de ses OCEANE 2018, en plus des options de remboursement anticipé exerçables les 18 janvier 2006, 2010 et 2014 déjà prévues par les modalités. Les autres modalités des OCEANE 2018 demeureront inchangées.

La transaction envisagée se déroulera en deux étapes. Dans un premier temps (et dès aujourd'hui) Publicis souhaite obtenir l'accord des porteurs des OCEANE 2018 dans le but d'en modifier les modalités et d'octroyer aux porteurs une option de remboursement anticipé supplémentaire. Dans un second temps, et une fois la résolution adoptée, tout porteur pourra exercer cette option de remboursement anticipé (en dehors des Etats-Unis) entre le 21 janvier et le 2 février 2005 pour un règlement prévu le 10 février 2005.

Jean-Michel Etienne, Directeur Financier de Publicis a déclaré : *"Cette opération constitue une étape supplémentaire dans la simplification de notre bilan en supprimant un instrument financier de nature complexe et en réduisant la dilution future"*.

#### **1) Sollicitation de l'accord des porteurs**

La mise en œuvre de la modification proposée des modalités des OCEANE 2018 requiert l'approbation préalable de la masse des porteurs (la "Masse") en vertu de l'article L. 228-103 du Code de commerce. Cette approbation nécessite un quorum d'un tiers des titres en circulation et une majorité des deux tiers des droits de vote dont disposent les porteurs présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint sur première convocation, la réunion sera ajournée et le quorum alors requis sur deuxième convocation sera d'un quart du montant total des titres en circulation (la majorité requise des deux tiers demeurant inchangée).

La première réunion de la Masse aura lieu le 20 janvier 2005. Les porteurs ont jusqu'au 14 janvier 2005 pour faire parvenir leurs pouvoirs et attestations d'immobilisation en conformité avec la procédure décrite dans l'avis publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (le "BALO") et ci-joint. Le texte intégral de la résolution proposée est également joint au présent communiqué.



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

### 2) Prix de Remboursement Bonifié

Si la résolution proposée est acceptée par la Masse, tout porteur pourra demander entre le 21 janvier et le 2 février 2005 le remboursement anticipé en date du 10 février 2005 de tout ou partie de ses OCEANE 2018 à un prix qui sera déterminé le 27 janvier 2005 (le "Prix de Remboursement Bonifié") dans les conditions prévues ci-dessous, étant précisé que le Prix de Remboursement Bonifié sera arrondi au centime d'euro le plus proche (0,5 centime étant arrondi à la hausse) :

$$\text{Prix de Remboursement Bonifié} = \text{Valeur Actualisée de l'Option de Remboursement Anticipé 2006} + 0,75\text{€} + 0,15 \times (\text{Cours de Référence de l'Action Publicis} - 24,03\text{€})$$

#### **Le Prix de Remboursement Bonifié sera au maximum de 42,85€**

L'ajustement du Prix de Remboursement Bonifié au titre de l'évolution du Cours de Référence de l'Action ne sera pris en compte que si ce Cours de Référence de l'Action est supérieur au cours de clôture de l'action Publicis au 3 janvier 2005, soit 24,03€.

Les définitions suivantes seront applicables pour le calcul du Prix de Remboursement Bonifié conformément à la formule ci-dessus :

**Valeur Actualisée de l'Option de Remboursement Anticipé 2006 :** 42,3971€, soit la somme (i) du prix de remboursement anticipé de l'OCEANE 2018 au 18 janvier 2006 (42,0056€, *i.e.* environ 107,29 % du montant nominal) et (ii) du coupon dû le 18 janvier 2006 (0,3915€), actualisé au 10 février 2005 à un taux égal au Taux Swap de Référence (sans écart de rendement), selon un calcul conforme aux conventions de marché usuelles

**Taux Swap de Référence :** Taux Swap Euro à 1 an milieu de marché tel que figurant sur la page Reuters ICAPEURO le 26 janvier 2005 à 16h00 (heure de Paris)

**Cours de Référence de l'Action :** Cours moyen pondéré par les volumes de l'action ordinaire de Publicis sur la période du 20 janvier 2005 (inclus) au 26 janvier 2005 (inclus) tel que figurant sur la page Bloomberg AQR

Cette proposition de remboursement anticipé ne modifiera pas le prochain paiement du coupon prévu le 18 janvier 2005. Les intérêts courus et non échus entre le 18 janvier 2005 (inclus) et la date de règlement (exclu) du remboursement anticipé sont pris en compte dans le calcul du Prix de Remboursement Bonifié.



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

### 3) Exemple chiffré

Sur la base des conditions de marché au 3 janvier 2005, le Prix de Remboursement Bonifié serait calculé comme exposé ci-après. Cet exemple est donné à titre d'illustration uniquement et ne doit pas être considéré comme une indication du Prix de Remboursement Bonifié final.

<b>Taux Swap de Référence :</b>	2,376 %
<b>Valeur Actualisée de l'Option de Remboursement Anticipé 2006 :</b>	41,4744€
<b>Cours de Référence de l'Action :</b>	24,03€

$$\begin{aligned} \text{Prix de Remboursement Bonifié} &= 41,4744€ + 0,75€ + 0,15 \times ( 24,03€ - 24,03€ ) \\ &= 42,22€ \end{aligned}$$

Le Prix de Remboursement Bonifié sera calculé en date de valeur du 10 février 2005. A titre de référence, le cours de clôture des OCEANE 2018 au 3 janvier 2005 était de 42,06€ tel que coté par Bloomberg (source de prix BGN), correspondant à un prix "pied de coupon" de 41,68€ après déduction des intérêts courus et non échus de 0,38€ qui seront payés le 18 janvier 2005 conformément aux modalités des OCEANE 2018.

A titre d'illustration, le tableau ci-dessous présente des exemples de Prix de Remboursement Bonifié en fonction de certaines hypothèses.

	<b>Cours de Référence de l'Action</b>	<b>- 5 %</b>	<b>24,03€</b>	<b>+ 5 %</b>
<b>Taux Swap de Référence</b>				
<b>-10 points de base</b>	42,26€	42,26€	42,44€	
<b>2,376%</b>	42,22€	42,22€	42,40€	
<b>+10 points de base</b>	42,19€	42,19€	42,37€	

Barclays Capital et BNP Paribas agissent en tant que coordinateurs globaux et conseils de Publicis dans le cadre de cette opération.



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

### 4) Calendrier indicatif de la consultation de la Masse

	<u>2005</u>
Annnonce de la consultation de la Masse et publication de l'avis de convocation	5 janvier
Date limite de remise des attestations d'immobilisation des titres et des pouvoirs pour la réunion de la Masse	14 janvier
Réunion de la Masse	20 janvier
Premier jour de la période d'exercice de l'option de remboursement anticipé <sup>1</sup>	21 janvier
Date de fixation du prix <sup>1</sup> (calcul et communication du Prix de Remboursement Bonifié)	27 janvier
Dernier jour de la période d'exercice de l'option de remboursement anticipé <sup>1</sup>	2 février
Date de règlement <sup>1</sup>	10 février

*(1) Si la résolution est adoptée sur première convocation*

### **B. Emission obligatoire inaugurale en euros sur l'euromarché**

Publicis a mandaté Barclays Capital, BNP Paribas, Citigroup et SG CIB en tant que chefs de file associés pour diriger son émission inaugurale en euros sur l'euromarché. L'émission sera lancée dans un futur proche en fonction des conditions de marché après un "roadshow" pan-européen qui aura lieu entre le 13 et le 17 janvier 2005.

Le produit de cette émission sera destiné au financement du remboursement anticipé proposé des OCEANE 2018 ainsi qu'aux besoins généraux de financement de l'émetteur.

Selon Jean-Michel Etienne, Directeur Financier de Publicis : *"En remplaçant une partie de ses financements existants par une nouvelle émission obligatoire, Publicis accède pour la première fois à l'Euromarché, diversifie ses sources de financement et profite des conditions de marché actuelles"*.



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

### **Note:**

Toutes les dates et horaires indiqués dans ce communiqué de presse sont uniquement indicatifs. Le calendrier de consultation de la Masse est basé sur une convocation unique et pourra être modifié si une deuxième convocation s'avère nécessaire. Le calendrier de l'émission obligataire inaugurale est sujet aux conditions de marché.

\* \*  
\*

**Publicis Groupe** (Euronext Paris: FR0000130577 et membre du CAC40 - NYSE: PUB) est le 4<sup>ème</sup> groupe mondial de communication et le 2<sup>ème</sup> groupe mondial de conseil et achat média, avec une présence dans 109 pays sur les 5 continents.

Le Groupe opère à la fois dans la **publicité**, à travers trois réseaux publicitaires mondiaux fonctionnant de manière autonome: Leo Burnett Worldwide, Publicis Worldwide, Saatchi & Saatchi Worldwide ; deux réseaux multi-hubs : Fallon Worldwide et Bartle Bogle Hegarty (filiale à 49%) ; dans le **conseil et l'achat** d'espace à travers deux réseaux mondiaux : ZenithOptimedia et Starcom MediaVest Group ; et dans les marketing services et la **communication** spécialisée (marketing relationnel, relations publiques, communication corporate et financière, communication ethnique, communication santé...)

Sites internet: [www.publicis.com](http://www.publicis.com) et [www.finance.publicis.com](http://www.finance.publicis.com)

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis. L'option de remboursement anticipé, si elle était adoptée, ne pourrait pas être exercée depuis les Etats-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres aux Etats-Unis ou la sollicitation d'un ordre de vente de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre ou sollicitation serait illégale.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente d'obligations aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des titres ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Publicis n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'offre d'obligations envisagée aux Etats-Unis ni de lancer une offre publique de titres aux Etats-Unis.*

*Dans le contexte de l'émission des obligations, le présent communiqué de presse est uniquement adressé aux investisseurs professionnels au sens du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order 2001) et à toutes autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué. Aucune autre personne ne pourra être habilitée à agir ou formuler une demande en invoquant le contenu. Les personnes qui transmettront le présent communiqué devront elles-mêmes être légalement autorisées à agir de la sorte.*

*Les obligations ne seront ni offertes ni vendues, directement ou indirectement, au public en France. Les offres ou les ventes d'obligations en France seront uniquement adressées à des investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et par le décret n° 98-880 du 1er octobre 1998.*



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

**PUBLICIS GROUPE S.A.**  
**Société anonyme au capital de 78.151.301,20 euros**  
**Siège social: 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris**  
**542 080 601 RCS Paris**  
**Siret : 542 080 601 00017**

---

### **AVIS DE CONVOCATION**

#### **ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS D'OCEANE 2018**

Messieurs les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes 1% échéance 18 janvier 2018 (les « OCEANE 2018 »), d'une valeur nominale de 39,15 euros chacune, émises en 2002 par la société Publicis Groupe S.A. (la « Société »), sont convoqués en Assemblée Générale le 20 janvier 2005, à 10 heures, au siège social de la Société 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du projet de modification des modalités d'amortissement anticipé des OCEANE 2018 visant à consentir aux porteurs des OCEANE 2018 une option supplémentaire de remboursement anticipé de leurs titres le 10 février 2005, exerçable entre le 21 janvier et le 2 février 2005, venant s'ajouter aux options existantes de remboursement anticipé des obligations au gré des porteurs (étant précisé que cette option supplémentaire ne pourra être exercée qu'hors des Etats-Unis d'Amérique); et
- pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité nécessaires à la mise en oeuvre du projet de modification susvisé.

Pour assister ou se faire représenter à cette assemblée, les porteurs d'OCEANE 2018 dont les titres sont inscrits au porteur devront faire parvenir à l'établissement chargé du service des titres de l'emprunt (voir coordonnées ci-dessous), cinq jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée, soit au plus tard le 14 janvier 2005 à 18 heures, un certificat de l'intermédiaire habilité teneur de compte attestant de l'indisponibilité des OCEANE 2018 inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, le porteur d'OCEANE 2018 peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

- soit donner pouvoir au Président de l'assemblée générale : dans ce cas, le porteur d'OCEANE 2018 remplit un formulaire de pouvoir sans indication de mandataire ;
- soit donner pouvoir à un mandataire de son choix : dans ce cas, le porteur d'OCEANE 2018 remplit un formulaire de pouvoir en indiquant le nom d'un mandataire.

Le choix du mandataire est en principe libre. Mais cette liberté de choix est limitée par les incapacités d'accepter ce mandat, visées aux articles L. 228-62 et L. 228-63 du Code de commerce. Ainsi notamment, les membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance, directeurs généraux, employés ou commissaires aux comptes de la Société ne peuvent pas représenter les porteurs aux assemblées générales.

Dans les deux cas, la procuration doit être donnée par écrit, elle doit être revêtue de la signature du porteur d'OCEANE 2018 mandant et doit indiquer ses nom, prénoms et domicile.

Des cartes d'admission à l'assemblée générale et un formulaire de pouvoir sont à la disposition des porteurs d'OCEANE 2018, à leur demande, auprès de BNP Paribas Securities Services S.A. Le formulaire de pouvoir dûment rempli doit parvenir à ce même établissement, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le 14 janvier 2005 à 18 heures.

Le mandat ainsi donné vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Le texte des résolutions qui seront proposées et le rapport du Directoire qui sera présenté à l'assemblée sont à la disposition des porteurs d'OCEANE 2018 au siège social de la Société 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, auprès de Monsieur Jean-Michel Etienne (tél. 01 44 43 72 30), ainsi qu'auprès de l'établissement chargé du service financier des OCEANE 2018 : BNP Paribas Securities Services S.A., Immeuble Tolbiac, 25, quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, auprès du Service Assemblées (tél. 01 40 14 37 05).

Le Directoire



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

**PUBLICIS GROUPE S.A.**  
**Société anonyme au capital de 78.151.301,20 euros**  
**Siège social: 133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris**  
**542 080 601 RCS Paris**  
**Siret : 542 080 601 00017**

---

### **PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS D'OCEANE 2018 DU 20 JANVIER 2005**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Conformément aux termes de l'article L. 228-103 du Code de commerce, l'Assemblée des porteurs d'OCEANE 2018 décide, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 228-103 du Code de commerce :

- d'autoriser l'ajout d'une option supplémentaire de remboursement anticipé des OCEANE 2018 le 10 février 2005 pouvant être exercée par leurs porteurs entre le 21 janvier et le 2 février 2005 à un prix de remboursement calculé en application de la formule figurant ci-dessous (étant précisé que cette option supplémentaire ne pourra être exercée qu'hors des Etats-Unis d'Amérique) ;
- d'approuver l'insertion d'un nouvel alinéa (a), rédigé comme suit, au début de l'article 2.3.5.5 (*Amortissement anticipé par remboursement au gré des porteurs*) du chapitre II du Prospectus (page 18), les alinéas (a) et (b) existants devenant les alinéas (b) et (c) :
  - « (a) *Tout Obligataire pourra demander entre le 21 janvier et le 2 février 2005 (la « Période d'Exercice ») le remboursement anticipé en date du 10 février 2005 de tout ou partie de ses Obligations à un prix qui sera déterminé le 27 janvier 2005 (le « Prix de Remboursement Bonifié ») dans les conditions prévues ci-dessous, étant précisé que le Prix de Remboursement Bonifié sera arrondi au centime d'euro le plus proche, (0,5 centime étant arrondi à la hausse) :*



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

$$\text{Prix de Remboursement Bonifié} = \text{Valeur Actualisée de l'Option de Remboursement Anticipé 2006} + 0,75\text{€} + 0,15 \times (\text{Cours de Référence de l'Action Publicis} - 24,03\text{€})$$

*Le Prix de Remboursement Bonifié sera au maximum de 42,85€.*

*L'ajustement du Prix de Remboursement Bonifié au titre de l'évolution du Cours de Référence de l'Action ne sera pris en compte que si ce Cours de Référence de l'Action est supérieur au cours de clôture de l'action Publicis au 3 janvier 2005, soit 24,03€.*

*Les définitions suivantes seront applicables pour le calcul du Prix de Remboursement Bonifié conformément à la formule ci-dessus :*

<b>Valeur Actualisée de l'Option de Remboursement Anticipé 2006 :</b>	<i>42,3971€, soit la somme (i) du prix de remboursement anticipé de l'OCEANE 2018 au 18 janvier 2006 (42,0056€, i.e. environ 107,29% du montant nominal) et (ii) du coupon dû le 18 janvier 2006 (0,3915€), actualisé au 10 février 2005 à un taux égal au Taux Swap de Référence (sans écart de rendement), selon un calcul conforme aux conventions de marché usuelles</i>
<b>Taux Swap de Référence :</b>	<i>Taux Swap Euro à 1 an milieu de marché tel que figurant sur la page Reuters ICAPEURO le 26 janvier 2005 à 16h00 (heure de Paris)</i>
<b>Cours de Référence de l'Action :</b>	<i>Cours moyen pondéré par les volumes de l'action ordinaire de Publicis sur la période du 20 janvier 2005 (inclus) au 26 janvier 2005 (inclus) tel que figurant sur la page Bloomberg AQR</i>

*Cette proposition de remboursement anticipé ne modifiera pas le paiement du coupon prévu le 18 janvier 2005. Les intérêts courus et non échus entre le 18 janvier 2005 (inclus) et la date de règlement (exclu) du remboursement anticipé sont pris en compte dans le calcul du Prix de Remboursement Bonifié.*



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

*Chaque Obligataire souhaitant obtenir le remboursement anticipé de tout ou partie de ses Obligations en exerçant la présente option devra en faire la demande au cours de la Période d'Exercice auprès de l'intermédiaire chez lequel ses titres sont inscrits en compte qui la transmettra à l'établissement chargé de la centralisation du service financier de l'emprunt.*

*Une fois valablement présentée par un Obligataire à l'intermédiaire chez lequel les titres sont inscrits, la demande de remboursement anticipé sera irrévocable et la Société sera tenue de rembourser toutes les Obligations visées dans chaque demande transmise dans les conditions ci-dessus.*

*Le prix de remboursement des Obligations sera versé aux Obligataires ayant exercé l'option susvisée dans les conditions ci-dessus le 10 février 2005.*

*La présente option ne pourra pas être exercée sur le territoire des États-Unis d'Amérique. Aucune enveloppe contenant une demande d'exercice de l'option ne devra être postée aux États-Unis d'Amérique ou envoyée de toute autre façon depuis les États-Unis d'Amérique. Tout Obligataire souhaitant obtenir le remboursement anticipé de tout ou partie de ses Obligations devra fournir une adresse ou un numéro de compte ouvert dans une banque domiciliée hors des États-Unis d'Amérique.*

*Les intermédiaires habilités ne pourront accepter de demandes d'exercice de la présente option de la part de clients domiciliés aux Etats-Unis d'Amérique, étant précisé que de telles demandes seront réputées nulles et non-avenues. »*

- d'approuver l'insertion du paragraphe suivant au début de la section « *Amortissement anticipé par remboursement au gré des porteurs* » (page 7 du Prospectus) dans la partie du Prospectus intitulée « *Principales caractéristiques des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes* » :

*« Tout Obligataire pourra demander entre le 21 janvier et le 2 février 2005 (la « Période d'Exercice ») le remboursement anticipé en date du 10 février 2005 de tout ou partie de ses Obligations au prix qui sera déterminé le 27 janvier en application de la formule (le « Prix de Remboursement Bonifié ») et dans les conditions prévues au paragraphe 2.3.5.5. »*



## PUBLICIS GROUPE

*Ce document ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis*

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée a noté que la Société a publié au *Journal officiel* du 5 janvier 2005 un avis informant les porteurs d'OCEANE 2018 de l'ouverture d'une période d'exercice d'une option de remboursement anticipé au gré des porteurs sous condition suspensive de l'approbation de la modification des modalités d'amortissement des OCEANE 2018 par l'Assemblée des porteurs d'OCEANE 2018.

L'Assemblée des porteurs d'OCEANE 2018 donne tous pouvoirs au porteur d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres nécessaires à la mise en œuvre de la première résolution ci-dessus, et en particulier à l'effet de faire publier au *Journal officiel* un avis informant les porteurs des OCEANE 2018 de la modification des modalités d'amortissement des OCEANE 2018 par la présente Assemblée et de la réalisation de la condition suspensive visée à l'alinéa précédent.